



Commune d'Auboranges

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire des comptes du mercredi 19 mai 2021 à 20h00

A la salle communale de l'abri de protection civile

Présidence :	M. Christophe Jaccoud, Syndic
Secrétaire :	Mme Karine Charrière
Scrutateurs :	M. Patrick Blot et M. Germain Bovet
Citoyennes et citoyens présents :	21 (<i>majorité à 11</i>). La secrétaire n'ayant pas le droit de vote communal n'est pas comptée dans le total.
Citoyennes et citoyens excusés :	Mmes Nathalie Defferrard Crausaz et Valérie Wüthrich, MM. Pascal Amaron et Olivier Clerc, Fiduciaire Hervest SA

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2020
2. Comptes 2020
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes
3. Législature 2021-2026
 - 3.1. Nomination de la commission d'aménagement
 - 3.2. Nomination de la commission de naturalisation
 - 3.3. Nomination de la commission financière
 - 3.4. Mode de convocation pour les assemblées communales
 - 3.5. Délégation de compétence pour des transactions immobilières pour un montant maximal de CHF 5'000.—
4. Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé de la Glâne
5. Divers

Au nom du conseil communal, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous. En raison des conditions sanitaires actuelles, le port du masque, désinfection des mains et distance interpersonnelle ont été imposés, il remercie chacun d'avoir complété la liste de présence et respecter les dispositions en place. L'assemblée a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n°18 du 7 mai 2021, par un avis tous ménages et par un oubli d'affichage au pilier public et **M. le Président** s'en excuse. Après la nomination des scrutateurs, il déclare l'assemblée ouverte à 20h05 et précise que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera détruit après la rédaction du procès-verbal.

M. le Président donne lecture du tractanda et demande si un membre de l'assemblée souhaite formuler une observation ou remarque. M. Hoffmann propose d'ajouter un point pour la fusion. **M. le Président** explique qu'il est prévu d'en parler dans les divers. Le mode de convocation et l'ordre du jour n'appellent aucune remarque supplémentaire et l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président nomme les personnes excusées.

M. le Président, à la suite des élections du 7 mars dernier, remercie la population du soutien envers les personnes en fonction. La répartition des tâches a été faite et n'apporte pas de changement particulier. La répartition des dicastères a été transmise au dos de la convocation de ce soir. **M. le Président** annonce que Benedikt Wüthrich a été réélu pour sa seconde législature, première élection en 2015 ; Patrick Daehler et Eric Déneraud ont été élus pour la première fois en 2006, soit 15 ans d'activité au sein du Conseil ; Philippe Besson élu la première fois en 2001, soit 20ans d'ancienneté au sein du Conseil et auparavant boursier communal. Et finalement, **M. le Président** indique que sa première élection date de 1994, ce qui représente un certain nombre d'années. Le Conseil d'Auboranges est donc fidèle et cela vient également du fait que la population est agréable à administrer.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2020

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2020 n'est pas lu, celui-ci pouvant être consulté sur le site Internet communal ou sur demande transmis par courrier postal ou courriel. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2020 est soumis au vote et accepté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire pour sa rédaction.

Votants	21	Abstention	0	Majorité	11	Oui	21	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. Comptes 2020

M. le Président indique que chaque personne présente a reçu un exemplaire du résumé des comptes et cède la parole à **Mme Myriam Desarzens Besson**, boursière communale, pour la présentation des comptes 2020.

2.1. Compte de fonctionnement

Compte de charges : CHF 2'132'600.--

Les charges liées pour le Canton, sans compétences communales : CHF 492'650.00

Charges liées pour le district et les associations : CHF 590'484.—

Charges causales (pompiers, ordures, eaux usées, eaux claires) : CHF 154'145.00. Dans ce montant il faudrait encore ajouter les paiements que l'on a fait aux associations (Pompiers Glâne-Sud, Déchetterie, VOG) est qui se trouvent déjà dans les charges liées pour le district et les associations : CHF 590'484.00

Dans les charges non-financières, il y a les amortissements sur les actifs de CHF 43'800.— et la provision pour péréquation de CHF 680'000.—.

Les charges avec compétences communale représentent CHF 171'521.—, soit 8% des charges de fonctionnement. Ce 8% est réparti dans l'administration générale, le bâtiment communal, l'administration scolaire, etc. Il y a aussi CHF 6'923.— de cotisations RGV et Secada et CHF 37'519.— pour l'entretien des routes et l'aménagement du territoire. Les frais de perceptions d'impôts (retenue du canton sur les décomptes immobiliers lors de vente d'immeuble).

Compte de produits : CHF 2'135'746.—

Loyers (école + appartement) : CHF 28'946.—

Impôts et part sur les véhicules : CHF 1'823'927.— (impôts sur les années antérieurs compris)

Contributions et taxes ordures, épuration, vente de l'eau, pompiers : CHF 237'223.—

Péréquation + réserves obligatoires et imputations internes : CHF 45'650.—

2.2. Compte des investissements

Mme Myriam Desarzens Besson explique qu'il n'y a eu que de petites choses, des finitions des comptes pour la Route du Moulin.

Bilan au 31.12.2020 : **CHF 3'145.81 de bénéfice**

Actifs disponibles CHF 2'145'786.— (banque, débiteurs...)

Les immobilisations pour la Route du Moulin et le réseau d'eau potable : CHF 521'960 + CHF 876'502.—

Au passif, il y a CHF 3'541'114.26 qui comprend les créanciers, l'emprunt, la provision pour la péréquation, les réserves diverses et la fortune sans compter le bénéfice de l'année en cours.

Mme Myriam Desarzens Besson explique qu'il y a une évolution positive des réserves d'investissements pour l'Eau Potable, les Eaux Claires et les Eaux Usées et également pour la réserve de fonctionnement de l'Eau Potable. Les réserves de fonctionnement des Eaux usées et Eaux claires, des pompiers sont en diminution et la réserve sur les ordures est à 0.

Mme Myriam Desarzens Besson demande si l'assemblée a des questions. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** reprend la parole et explique que le graphique, sur la 1^{ère} page du fascicule, explique bien où sont distribués les impôts. Plus de la moitié va dans les charges du Canton et du District, puis l'attribution à la réserve pour pallier au besoin des prochaines années demandées par la péréquation, mais surtout pour l'année 2022 qui s'annonce difficile.

M. Philippe Besson prend la parole pour la suite de la présentation. En préambule, PB souhaite montrer les différents comptes (publiés, condensés et détaillés) qui sont sur le site internet communal. Tous les comptes depuis 2007 sont disponibles afin d'être transparents avec la population.

M. Philippe Besson fait part de ses réflexions. Est-ce que l'année écoulée a été bonne ou non ? Il y a bien un bénéfice, mais en réalité, un montant de CHF 680'000.—, qui a été mis en provision pour les péréquations à venir et **M. Philippe Besson** explique aussi qu'en 2020, il y a également un montant de CHF 791'989.— d'impôts des années précédentes qui sont rentrés plus CHF 29'632.— de prestations aléatoires, donc en corrigeant le résultat, il y a une perte de CHF 138'475.—. La perte budgétée était de CHF 98'603.—, la perte réelle 2020 est donc supérieure de CHF 39'872.—.

M. Philippe Besson explique encore pourquoi une provision pour péréquation et charges liées a été créée. Il y a la clé glânoise (60% du rôle d'impôt et 40% sur la population légale). Les bons résultats de 2019 seront à payer en 2022. Auboranges représente 1.2% de la population du district, mais nous avons payé 2.008% des charges en 2020. **M. Philippe Besson** rappelle que Sviriez payait jusqu'à 25% des charges du district il y a quelques années. Le résultat de l'année 2019 aura un impact sur la péréquation glânoise 2022 supérieur à celui engendré sur les comptes 2019, car les recettes fiscales de 2019 sont supérieures à celles de 2016. En résumé, le Conseil communal préfère anticiper et mettre l'argent qui rentre en provision, car ces dépenses sont très compliquées à prévoir.

Les charges cantonales sont définies selon la population. La péréquation cantonale corrige le taux des charges à payer par la commune. Une bonne année financière a un impact sur 3 années. Les budgets 2022-2023-2024 seront impactés suite au bon résultat de 2019. Un appui a été demandé au Service des Communes pour nous aider à calculer la péréquation cantonale pour 2022. Et effectivement, cela va augmenter de manière considérable.

M. Philippe Besson explique qu'il est probable que nous devions payer CHF 335'000.— de plus à nos voisins (env. CHF 800'000-900'000.—). Pour la péréquation cantonale, **M. Philippe Besson** estime que pour les 3 prochaines années, il est probable que nous payons CHF 270'000.— voire plus. La stratégie du Conseil est que lors de l'établissement du budget 2022, qui sera déficitaire, la perte sera compensée au maximum avec la provision.

M. Philippe Besson montre encore les statistiques de la Commune. Aujourd'hui, Auboranges comptent 280 habitants. Dans les années 70-80, le taux d'imposition était très élevé. Dès les années 1990, des ventes de parcelle à bâtir ont été faites et dès lors, la population a augmenté, mais pas seulement à Auboranges, ceci est valable dans l'entier du district. Pour accueillir cette nouvelle population, des investissements colossaux ont été envisagés (CO, EMS, ...). Cela a déjà engendré l'augmentation du taux d'imposition.

M. Philippe Besson conclu en annonçant que le 15 décembre prochain aura lieu l'assemblée du budget et c'est là que nous verrons si nous sommes trop pessimistes ou assez optimistes.

M. le Président remercie M. Philippe Besson pour ce complément d'information et explique que cela fait déjà plusieurs années que le mécanisme est présenté et expliqué. Malgré que cela soit un peu complexe, le Conseil essaie de faire au mieux pour le maîtriser de la meilleure manière possible. **M. le Président** demande si un membre de l'assemblée souhaite s'exprimer. Ce n'est pas le cas, nous passons au point suivant.

2.3. Rapport de l'organe de contrôle

La société Hervest Fiduciaires SA est la société de contrôle depuis 2019 jusqu'à 2021. **M. le Président** fait lecture de son rapport du 3 mai 2021 de MM. Pralong et Bonvin qui terminent leur rapport par la phrase usuelle contenue dans le rapport : « Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du résultat, ne sont pas conformes à la loi ».

2.4. Rapport de la commission financière (voir annexe I)

M. Bertrand Décotterd présente le rapport de la Commission financière qui s'est réunie le 5 mai 2021 pour examiner les comptes 2020, à l'aide des différentes pièces comptables, complétées par les explications de M. Philippe Besson. La Commission financière relève les points principaux suivants :

- une fortune nette stable à plus de CHF 478'000.—, après le report d'un léger bénéfice de CHF 3'145.81
- la réserve de fonctionnement pour l'eau potable a été augmentée de CHF 12'709.— et celle d'investissement de CHF 37'000.—
- La réserve d'investissement pour l'eau claire et l'eau usée a été augmentée de CHF 7'190.— alors qu'il a fallu prélever CHF 2'687.— à la réserve de fonctionnement pour financer principalement la suite des travaux préventifs de curage de nos conduites d'eau claire
- La réserve pour les ordures ménagères est à zéro ce qui ne permet pas l'autofinancement de ce compte.
- Le résultat de 2020 a permis de mettre CHF 680'000.— dans la provision pour la péréquation financière. Additionnés au CHF 465'000.— de la provision actuelle, le total de CHF 1'145'000.— permettra de couvrir la majorité des dépenses 2022, 2023 et 2024 pour la péréquation financière et les charges liées au District.
- L'emprunt de 1 million de franc a été renouvelé.
- Les recettes aléatoires et volontairement non-budgétées comme habituellement ne se montent qu'à CHF 29'632.— pour l'année 2020.
- Aucune mauvaise surprise n'a été signalée au niveau de l'administration et les coûts de l'informatique sont pleinement maîtrisés.

En conclusion, la Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2020.

M. le Président remercie les membres de la Commission financière pour leur travail et M. Décotterd pour la rédaction et la lecture du rapport.

2.5. Approbation des comptes

M. le Président soumet à l'assemblée les comptes 2020 de fonctionnement et d'investissement tels que présentés. Il ajoute que la table du Conseil ne peut pas voter et s'abstiendra.

VOTE : les comptes 2020 sont approuvés à l'unanimité. **M. le Président** remercie l'assemblée pour leur confiance, ainsi que Mme Myriam Desarzens Besson et M. Philippe Besson pour l'excellente tenue des comptes et la présentation de ce soir.

Votants	21	Abstention	5	Majorité	9	Oui	16	Non	0
---------	----	------------	---	----------	---	------------	-----------	-----	---

M. le Président explique que Bertrand Décotterd, secrétaire de la commission financière a fait vœu de quitter la commission financière après 10ans de loyaux mandats. **M. le Président** remercie Bertrand pour le temps passé pour le bon fonctionnement de la commune, tant à la commission financière que durant ses années de Conseiller communal. Un présent lui a été remis et les citoyens l'applaudissent chaleureusement.

3. Législature 2021-2026

M. le Président explique que lors du changement de législature, les commissions obligatoires doivent être élues par l'assemblée, selon l'art. 10 de la Loi sur les Communes.

3.1. Nomination de la commission d'aménagement

M. le Président informe que la commission d'aménagement est actuellement composée de 5 membres soit Messieurs Pascal Amaron, Olivier Clerc, Damien Hoffmann et Benedikt Wüthrich. M. Pittet n'a pas été remplacé à la suite de son décès en décembre dernier. Durant la dernière législature, la commission n'a jamais été constituée. Les membres actuels souhaitent reconduire leurs mandats et le Conseil communal propose, en complément, la candidature de M. Frédéric Schafeitel. **M. le Président** demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite se porter candidat pour cette commission ou annoncer un candidat. Ce n'est pas le cas, la nouvelle composition de la commission d'aménagement pour la législature 2021-2026 proposée par le Conseil communal est soumise au vote.

VOTE : la nomination de MM. Amaron Pascal, Clerc Olivier, Hoffmann Damien, Schafeitel Frédéric et Wüthrich Benedikt, pour la commission d'aménagement est acceptée à l'unanimité, puis applaudie.

Votants	21	Abstention	0	Majorité	11	Oui	21	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	------------	-----------	-----	---

3.2. Nomination de la commission de naturalisation

M. le Président informe que cette commission a siégé 3 voire 4 fois lors de la dernière législature. Les membres actuels de la commission des naturalisations sont Mmes Sandrine Collet Daehler, Nathalie Defferrard Crausaz, MM. Patrick Blot, André Vocat et Eric Dénervaud. L'ensemble des membres est favorable à reconduire leur expérience. **M. le Président** demande si un membre de l'assemblée a une autre proposition. Ce n'est pas le cas, la composition de la commission des naturalisations pour la législature 2021-2026 proposée par le Conseil communal est soumise au vote.

VOTE : la commission de naturalisation, composée de Mmes Collet Daehler, Defferrard Crausaz et MM Blot, Vocat et Dénervaud, est acceptée par acclamation.

3.3. Nomination de la commission financière

M. le Président explique que la commission financière se réunit minimum 2x par an pour les comptes et les budgets de la Commune. Cette commission est composée de 5 personnes. Deux démissions sont comptabilisées pour la future législature, Mme Chantal Dendani et M. Décotterd. Les autres membres sont candidats à leurs propres successions, soit Mme Nicole Parisod ainsi que MM Jérôme Jaccoud et Henri Pulfer. La Commission financière a fait des recherches pour trouver de nouvelles personnes et ce soir seule Mme Laure Lensi a accepté d'être candidate. La 5^{ème} personne doit encore être trouvée. **M. le Président** demande si quelqu'un dans l'assemblée souhaite se porter candidat ou faire une proposition pour cette commission. Ce n'est pas le cas, aussi le Conseil communal propose d'approuver les 4 personnes susnommées et soumet cette composition au vote.

VOTE : la nomination de Mmes Lensi Laure, Parisod Nicole et MM Jaccoud Jérôme et Pulfer Henri au sein de la commission financière, est acceptée à l'unanimité puis par applaudissement.

Votants	21	Abstention	0	Majorité	11	Oui	21	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	------------	-----------	-----	---

M. le Président annonce encore que Mme Chantal Dendani quitte la commission financière après au moins 3 législatures en tant que membre. Le Conseil la remercie pour son engagement et lui souhaite le meilleur pour ses projets futurs. Un cadeau est également prévu et lui sera remis ultérieurement.

3.4. Mode de convocation aux assemblées communales

Selon l'art. 12 de la LCom, une nouvelle législature et l'élection des nouvelles autorités communales s'accompagnent de plusieurs mesures dont notamment la décision sur le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tout-ménages). Le mode de convocation choisi est valable pour toute la durée de la législature. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle. L'avis au pilier public et la parution dans la Feuille officielle sont obligatoires. Le Conseil communal propose de maintenir le système de convocation actuel soit la circulaire tout-ménages. Aucune objection n'est formulée. **M. le Président** soumet l'objet au vote.

VOTE : le mode de convocation par tout-ménages est accepté à l'unanimité.

Votants	21	Abstention	0	Majorité	11	Oui	21	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	------------	-----------	-----	---

3.5. Délégation de compétence pour des transactions immobilières pour un montant maximal de CHF 5'000.—

M. le Président explique que la délégation de compétence fait également partie de l'art. 10 de la loi sur les communes qui stipule que l'Assemblée communale peut déléguer au Conseil communal la compétence pour décider de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeuble et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeuble. En 2011 et 2016, les citoyens avaient déjà octroyé une délégation de compétence au Conseil communal dans le but premier de traiter les dossiers de mensuration cadastrale. Par souci de simplification des démarches administratives et afin de ne pas convoquer systématiquement une assemblée communale pour traiter individuellement chaque situation, le Conseil communal sollicite une délégation de compétence pour traiter en accord avec les parties concernées, la modification des limites du domaine publique ou privé pour les objets de minime importance, liés à l'exécution du solde des travaux de mensuration cadastrale. Il est bien évident qu'il reste du ressort de l'assemblée communale d'avaliser toutes

transactions immobilières dont le montant serait supérieur à CHF 5'000.—. **M. le Président** soumet l'objet au vote en ajoutant que le Conseil s'abstient pour ce sujet.

VOTE : la délégation de compétence pour les transactions immobilières pour un montant maximal de CHF 5'000.— est acceptée à l'unanimité.

Votants	21	Abstention	5	Majorité	9	Oui	16	Non	0
---------	----	------------	---	----------	---	------------	-----------	-----	---

M. le Président remercie l'assemblée d'avoir accepté l'ensemble des points du tractanda relatif à cette nouvelle législature à l'unanimité.

4. Approbation des nouveaux statuts du Réseau Santé de la Glâne

M. le Président passe la parole à **M. Patrick Daehler** qui est également membre du Comité de Direction du Réseau Santé de la Glâne. **M. le Président** fait un aparté pour indiquer que le Conseil communal d'Auboranges est engagé au niveau du district avec 3 membres au sein des comités de direction des grandes instances du District. Eric Dénervaud au sein de l'ABMG, Patrick Daehler au RSG et Christophe Jaccoud au CO de la Glâne.

M. Patrick Daehler explique que le Réseau Santé de la Glâne est une association qui gère les homes et tout ce qui touche à la santé et activité liées à la personne âgée de la région. Les statuts ont été modifiés principalement à la suite de la mise en place du MCH2 et la nomination de leur commission financière qui devrait être de 3 personnes. **M. Patrick Daehler** explique également que des articles ont été simplifiés et remis à jour. Un article a aussi été ajouté à la suite de la nouvelle loi stipulant que les communes doivent mettre en place des activités seniors pour les habitants dès 65ans. **M. Patrick Daehler** précise que ces activités sont regroupées pour les habitants du district. Un point a également été ajouté pour informer que les assemblées se dérouler par voie électronique.

M. Patrick Daehler informe la population que le Réseau Santé de la Glâne se porte plutôt bien, malgré les rumeurs qui circulent notamment avec le site de Billens de l'HFR. Des discussions sont en cours pour utiliser les locaux qui pourraient revenir au RSG, éventuellement pour accueillir un petit centre régional d'urgences ou un centre de radiologie, etc. mais rien n'est défini à ce jour. Le site de Vuisternens est réellement un super EMS qui fonctionne à merveille. Un mémoire a été fait par une étudiante dans ce home, et démontre que les résidents y sont très heureux et s'y sentent bien avec des activités du matin au soir. Cela est réjouissant et encourageant. **M. Patrick Daehler** explique encore que le home de Siviriez va être remplacé par une nouvelle construction qui répondra aux normes légales. **M. Patrick Daehler** trouve intéressant de faire parti du comité de direction et de voir comment vie un tel organe autant pour les résidents que les employés (env. 400 personnes.).

M. le Président remercie **M. Patrick Daehler** pour la présentation et ajoute que le 23.05.2021 les résidents du home de Vuisternens passeront sur les ondes d'Option Musique, dans l'émission Home Sweet Home. La parole est donnée à l'assemblée. L'assemblée n'ayant pas de question ou remarque, l'objet est soumis au vote.

VOTE : les nouveaux statuts du Réseau Santé de la Glâne sont approuvés à l'unanimité.

Votants	21	Abstention	0	Majorité	11	Oui	21	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	------------	-----------	-----	---

5. Divers

M. le Président explique que divers points vont être abordés dans ce chapitre.

Fusion :

M. le Président rapporte que lors de la dernière assemblée, la votation de principe du 14.02.2021 a été présentée pour une étude de fusion à 6 communes. Auboranges avait un taux de participation de 69,23% avec comme résultat 129 OUI contre 15 NON. Le résultat était sans équivoque avec l'acceptation de tous sauf Ursy. Il était décidé que les 6 communes devaient être acceptées pour lancer l'étude de fusion. Le 14.02.2021 au soir, les 6 syndics se sont réunis pour un débriefing. C'est lors du tour de table que le représentant d'Ecublens a indiqué, que pour eux, une fusion était nécessaire urgemment. Les autres communes ont pris acte tout en jugeant utile d'attendre les nouvelles élections et la formation des nouvelles autorités. En mars, un lundi ou mardi, **M. le Président** reçoit un appel de la Commune d'Ecublens, disant qu'il devait se réunir urgemment à Rue, avant le vendredi de la même semaine, sans donner plus de renseignements. Lors de cette soirée, les Communes de Chapelle, Auboranges et Montet ont appris que Rue et Ecublens avaient déjà signé un accord de principe de discussions pour une fusion entre eux avec effet au 1^{er} janvier 2022. Chapelle, Montet et Auboranges ont été quelque peu surpris par ce projet de fusion à 2, d'autant plus que le Syndic de la Commune de Rue, présent à cette soirée, était l'initiateur de la grande discussion pour la fusion à 6 et qui du jour au lendemain, la page se tourne sur une fusion à 2. Plus tard, les communes ont appris que les démarches ont été entreprises le 16 février 2021 par la Commune d'Ecublens auprès de Rue. **M. le Président** ajoute encore que les portes restent ouvertes pour les autres communes qui souhaitent prendre le train en marche à n'importe quel moment du processus. Pour le Conseil en place, il était important qu'une discussion puisse avoir lieu avec la population et surtout attendre le démarrage de la nouvelle législature afin de parler avec les nouveaux élus des communes. Le Conseil d'Auboranges a alors répondu en disant qu'il était encore prématuré de monter dans le train, sans avoir discuté avec ses voisins et sa population. Pour le Conseil de Chapelle, la réflexion est la même, pensant qu'il ne faut pas se précipiter. A Montet (Glâne), il y a 3 nouveaux élus, mais il n'y a pas eu plus de contact avec eux, à ce jour.

M. le Président demande à l'assemblée si un projet de fusion à 6 qui passe à 4 voire 3 donnerait le même résultat si un vote devait être établi. Le Conseil doute que le résultat soit le même auprès de la population. Il ajoute encore que pour Ecublens et Rue, le train part qu'ils soient 2, 3 ou 4.

M. le Président ajoute encore que le projet de Rue et Ecublens devrait être voté par la population d'ici la fin de l'année, et que les 2 communes devront l'accepter pour réaliser la fusion. **M. le Président** ajoute qu'en cas de grande fusion, le montant à recevoir est plus important que s'il y a plusieurs petites fusions. **M. le Président** donne la parole à l'assemblée.

M. Damien Hoffmann remercie pour les éléments donnés. Il soutient l'idée d'une fusion à grande échelle. Le résultat du 14.02.2021 montre que l'idée est repoussée aux calanques grecques. Il pense que la stratégie doit peut-être être adaptée et se demande quel est l'intérêt pour Auboranges de continuer seule ou à plusieurs. L'accélération donnée avec Rue et Ecublens donnent un signal et il serait peut-être bien de participer aux discussions maintenant, quitte à se retirer avant le vote concret. Il craint que nous ayons plus à perdre qu'à gagner, en restant seule. M. Hoffmann estime aussi que le Canton a été précurseur, il y a 20ans, avec ses processus de fusion qui s'est un peu ralenti ces dernières années. Dans 25ans, il y aura peut-être aussi une fusion entre district puisque c'est un sujet que M. le Préfet de La Gruyère a évoqué. **M. Damien Hoffmann** a encore une question concernant la position du Préfet de la Glâne, qui soutenait l'idée de fusion à 6. **M. le Président** explique qu'il a pris contact avec M. le Préfet pour savoir ce qu'il pouvait faire pour intervenir dans le projet de Rue et Ecublens et s'il était possible de le retarder ou demander l'implication des 2 autres communes. La Préfecture ne peut pas intervenir dans ce processus, il ne peut que soutenir un mariage de 2 communes.

M. le Président ajoute que le Conseil est « bloqué » par la rapidité du projet et le peu de temps de réflexion. La méthode n'est pas très appréciée dans son processus, autant pour la population que les autorités. Sauf erreur, en 2001, une étude entre Rue et Ecublens avait été faite et ils se basent là-dessus pour avancer rapidement. Depuis, les chiffres ont évolué, la population a également changée. **M. le Président** rappelle qu'il y a 10ans, Auboranges avait réuni ses voisines pour initier une grande fusion, c'est seulement en 2021 que le sondage a vu le jour. Le Conseil d'Auboranges pense qu'une grande fusion à 6 se fera presque naturellement lors de la législature suivante.

M. Patrick Blot pense que d'après le nombre de citoyens d'Auboranges qui s'est manifesté lors du sondage, cela serait une erreur de ne pas participer aux discussions. De mémoire, Ursy ne voulait pas trop se rapprocher des communes du bas, à la suite de leur expérience dans les fusions. Il admet que la décision est beaucoup trop rapide, mais il serait faux de fermer la porte en totalité.

M. Jérôme Jaccoud pense qu'il est juste de ne pas partir du principe que les citoyens qui ont voté en faveur d'une fusion à 6, soient favorables une fusion à 2, 3 ou 4, la question posée était claire lors du sondage, sur un nombre et non sur une fusion en générale. **M. Jérôme Jaccoud** demande si les raisons de la rapidité de cette fusion sont connues. Le Conseil ne peut pas donner d'explications sur ce point, mais il y a déjà eu quelques signaux lors des dernières assemblées dans la Commune d'Ecublens. Les syndicats se rencontrent à diverses occasions, et par exemple, en juin 2020, le Syndicat d'Ecublens annonçait ne plus avoir d'employé communal et avait demandé si Rue serait d'accord de collaborer en mettant à disposition le personnel de la voirie pour, par exemple, les piquets à neige, etc.. A ce moment-là, tout allait bien autrement. Depuis, il y a eu la démission du Syndicat, puis de la boursière et maintenant de la secrétaire. Mais **M. le Président** explique que chaque commune connaît des hauts et des bas, toutefois cela a peut-être accéléré leur souhait de la fusion urgente.

M. le Président explique que le Conseil en place rencontrera les représentants de Chapelle pour en discuter, et qu'il est probable qu'un sondage soit à nouveau mis sur pied afin de connaître le souhait de la population pour une fusion à 3 ou 4. La fusion à 4 (ACER) serait naturelle et même si elle se fait dans le courant de cette législature, **M. le Président** reste convaincu que d'ici 10ans, la fusion avec Ursy sera mise en place.

Mme Nicole Parisod demande ce qu'il en est de la commune de Montet, est-ce qu'ils restent en retrait. **M. le Président** ne connaît pas les nouvelles autorités et il est difficile de dire où ils iraient. En février dernier, **M. le Président** sollicitait la commune de Montet à la fusion à 5, car cela était jouable avec les impôts qui seraient semblables à Ursy, etc.. Cela était plutôt stratégique. **M. le Président** indique que cette commune est déjà très proche d'Ursy de par les infrastructures (écoles, paroisses, etc.). Les élus ont été assermentés le 24 avril dernier, chaque conseil s'est constitué ensuite, etc. des discussions vont pouvoir se mettre en place maintenant.

Ecole :

M. le Président informe, à regret, de la fermeture de la classe d'Auboranges pour la nouvelle rentrée scolaire 2021-2022. Les effectifs scolaires étant à la baisse, ne permettent pas de garder une classe supplémentaire. **M. le Président** précise que le choix de fermer la classe excentrée permet de garder un enseignement groupé sur les sites. Les 3 classes enfantines se trouveront à Chapelle. **M. le Président** ajoute que c'est pour cette rentrée scolaire, les statistiques à venir donnent un petit babyboom en 2019-2020 ce qui pourrait donner une nouvelle classe dans le futur. Les 3H à 6H seront à Rue et les 7H et 8H seront à Promasens.

Corvées communales :

M. le Président rappelle que les corvées réalisées en avril dernier ont été comptabilisées pour 2020. En novembre 2021, il s'agira bien les corvées 2021.

Robidog :

M. Patrick Daehler explique qu'il y a toujours des gens qui s'obstinent à mettre des litières à chats dans les Robidog. Cela coûte extrêmement cher à la commune car le poids augmente passablement et ce montant non-négligeable a des conséquences financières pour la Commune. Il y a env. 100kg/semaine de déjections qui sont amenées à la déchetterie. **M. Benedikt Wüthrich** ajoute que le sable à chat peut être récupéré à la déchetterie d'Oron, gratuitement. Un tel agissement n'est plus possible et le Conseil demande d'arrêter cette pratique immédiatement. Si des citoyens remarquent quelques choses de particuliers, merci d'en informer le Conseil communal.

La Télé :

M. Benedikt Wüthrich explique que demain soir, sur La Télé à 19h40, seront diffusés des images filmées par drone d'Auboranges puisqu'il a participé à un reportage sur le Gruyère.

Parole à l'assemblée

M. Damien Hoffmann aimerait savoir qui gère le relevé des compteurs d'eau à distance maintenant et pourquoi les relevés ne sont pas à dates fixes. **M. Eric Déneraud** explique que c'est lui qui relève les compteurs en passant dans le village avec un système de lecture s/fil qui capte les informations. Le transmetteur est prêté par la Municipalité de Mézières et nous devons nous coordonner avec eux pour obtenir une antenne plus puissante. **M. Eric Déneraud** admet que la dernière fois, le relevé n'a pas pu être fait en temps et en heure parce que l'antenne n'était pas disponible et s'en excuse. Mais **M. Eric Déneraud** s'est fait une note pour éviter le décalage dans les dates de relevé. Les relevés sont fixés au 31 mars et 1^{er} octobre de chaque année.

M. Alexandre Griesser a constaté que la taxe ordure à augmenter de 0.54 à 0.74cts et demande pourquoi. **M. Patrick Daehler** répond que nous sommes tributaires de la commune d'Oron qui a fait des investissements et ont augmenté les prix. Il rappelle que ce poste doit s'autofinancer et il n'est pas possible de puiser dans un autre compte pour y arriver. Aussi la SAIDF a remarqué que les poubelles communales n'étaient plus éliminées auprès d'eux et avait un manque de calories à brûler. Dès lors, la SAIDF a réclamé l'équivalent habitant en poids statistique, donc la déchetterie d'Oron doit leur envoyer quelques containers de déchets ménagers et aussi de déchets encombrants, mais cela coûte plus cher et ils nous répercutent les frais. La Commune de Chapelle se trouve dans la même situation. **M. Griesser** demande pourquoi sur le compacteur le prix affiché est de -.54cts et non le prix facturé. **M. Patrick Daehler** explique que pour les habitants d'Oron le prix est bien de 54 centimes, mais pour Auboranges, le coût des containers envoyés à la SAIDF est répercuté sur le prix au kilo. **M. Philippe Besson** ajoute également que le nouveau règlement voté il y a quelques années, stipule que les perceptions des taxes fixes et variables doivent obligatoirement être adaptées pour que la taxe variable couvre le 50% des coûts. **M. Philippe Besson** ajoute encore que pour Auboranges, le choix a été de rattraper cela sur 3 ans, donc dès cette année le taux est de 85 centimes mais à l'avenir cela se montera à CHF 1.—. **M. Patrick Daehler** rappelle aussi qu'Oron est une commune avec beaucoup d'entreprises et qu'ils ont mis en place plusieurs catégories de taxes par types d'entreprise. Le Conseil souhaitait faire quelques choses également, mais les citoyens n'ont pas accepté et chacun paie pour tout le monde.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie les citoyens qui s'investissent pour les diverses commissions de la commune, les citoyens présents ainsi que les membres du Conseil pour leur engagement envers la Commune. Il remercie également Mmes Myriam Desarzens Besson et Karine Charrière pour leur travail.

Malheureusement le verre de l'amitié est à nouveau annulé en espérant que dès cet automne, nous puissions ôter les masques et retrouver une vie plus ou moins normale. **M. le Président** donne d'ores et déjà rendez-vous le 15 décembre 2021 pour la prochaine assemblée en espérant pouvoir trinquer comme il se doit.

M. le Président clôt l'assemblée à 21h45 en souhaitant à tous un bel été et surtout une bonne santé.

Auboranges, le 19 mai 2021

La Secrétaire

Karine Charrière

Le Syndic

Christophe Jaccoud